

# COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

*Séance du 12 mars 2024 à 18h*

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Comité de gestion du 06/12/2023
3. Approbation du Compte de Gestion 2023 du Comptable public
4. Compte Administratif 2023 : Election d'un Président de séance
5. Approbation du Compte Administratif 2023

QUESTIONS DIVERSES



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

**Mardi 12 Mars 2024**

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 06-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **douze Mars** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Frédéric SEJOURNEE représentant de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale »- Rémy VIDAL « délégué du Préfet »-Véronique BELIN - Karine CORTIAL «Co-présidente APEER » -Aurore FROIN-LIVARDON «Secrétaire APEER ».

**Etait représentée** : -

**Etaient excusés** : Vanessa CUBIZOLLES - Julie HAON «Co-présidente APEEM »- Juliette BLOT «Co-présidente APEEM.

**Invités présents** : (avec voix consultative) Sandrine LAIGRE - Sophie GARNIER - Florence HAON – Véronique ROCHE « directrice de l'école la République » -Frédéric SEJOURNEE « Directeur de l'école La Mouteyre ».

**Secrétaire de Séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

### 01/ Désignation d'un secrétaire de séance

<b>Nomenclature</b>	<b>5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Gilles DELABRE</b>

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Madame Sandrine LAIGRE en qualité de secrétaire de séance.

**Comité de gestion 12-03-24**

Nombre de Conseillers présents		6
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		6
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	6

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

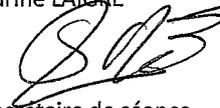
Gilles DELABRE



Président du comité de gestion  
de la Caisse des écoles.



Sandrine LAIGRE



La secrétaire de séance



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

**Mardi 12 Mars 2024**

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 06-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **douze Mars** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Frédéric SEJOURNEE représentant de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Éducation Nationale » - Rémy VIDAL « délégué du Préfet » - Véronique BELIN - Karine CORTIAL « Co-présidente APEER » - Aurore FROIN-LIVARDON « Secrétaire APEER ».

**Était représentée** : -

**Etaient excusés** : Vanessa CUBIZOLLES - Julie HAON « Co-présidente APEEM » - Juliette BLOT « Co-présidente APEEM ».

**Invités présents** : (avec voix consultative) Sandrine LAIGRE - Sophie GARNIER - Florence HAON - Véronique ROCHE « directrice de l'école la République » - Frédéric SEJOURNEE « Directeur de l'école La Mouteyre ».

**Secrétaire de Séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

### **02/Adoption du procès-verbal de Comité de Gestion de la séance du 06 décembre 2023**

Dossier Suivi par Sophie Garnier

<b>Nomenclature</b>	<b>5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Gilles DELABRE</b>

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

**Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Approuvent le procès-verbal de la séance du 06/12/2023 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.**



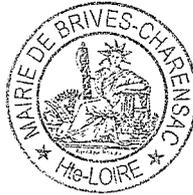
**Comité de gestion 12-03-24**

Nombre de Conseillers présents		6
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		6
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	6

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du comité de gestion  
de la Caisse des écoles.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA CAISSE DES ECOLES

**Mardi 12 Mars 2024**

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 06-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **douze Mars** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Frédéric SEJOURNEE représentant de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale »- Rémy VIDAL « délégué du Préfet »-Véronique BELIN - Karine CORTIAL «Co-présidente APEER » -Aurore FROIN-LIVARDON «Secrétaire APEER ».

**Etait représentée** : -

**Etaient excusés** : Vanessa CUBIZOLLES - Julie HAON «Co-présidente APEEM »- Juliette BLOT «Co-présidente APEEM.

**Invités présents** : (avec voix consultative) Sandrine LAIGRE - Sophie GARNIER - Florence HAON – Véronique ROCHE « directrice de l'école La République » -Frédéric SEJOURNEE « Directeur de l'école La Mouteyre ».

**Secrétaire de Séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**03/ BUDGET CAISSE DES ECOLES Approbation du Compte de Gestion 2023**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>G. DELABRE</b>

**BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES – Exercice 2023- COMPTE DE GESTION**

Il est soumis aux membres du Comité de Gestion la présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

1. **STATUENT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. **STATUENT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. **STATUENT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

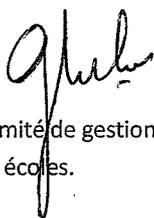
**ET DECLARENT, que le Compte de Gestion dressé par Madame la Comptable publique, Chef des services comptables du Service Général de Comptabilité (SGC) LE PUY-EN-VELAY, pour l'exercice 2023 n'appelle ni observations ni réserve.**

**Comité de gestion 12-03-24**

Nombre de Conseillers présents		6
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		6
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	6

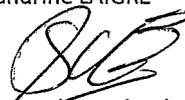
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

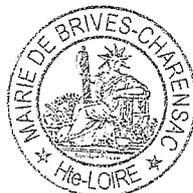


Président du comité de gestion  
de la Caisse des écoles.

Sandrine LAIGRE



La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA CAISSE DES ECOLES

**Mardi 12 Mars 2024**

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 06-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **douze Mars** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Frédéric SEJOURNEE représentant de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale »- Rémy VIDAL « délégué du Préfet »-Véronique BELIN - Karine CORTIAL «Co-présidente APEER » -Aurore FROIN-LIVARDON «Secrétaire APEER ».

**Etait représentée** : -

**Etaient excusés** : Vanessa CUBIZOLLES - Julie HAON «Co-présidente APEEM »- Juliette BLOT «Co-présidente APEEM.

**Invités présents** : (avec voix consultative) Sandrine LAIGRE - Sophie GARNIER - Florence HAON – Véronique ROCHE « directrice de l'école la République » -Frédéric SEJOURNEE « Directeur de l'école La Mouteyre ».

**Secrétaire de Séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**04/ Compte Administratif 2023 : Election d'un Président de séance**

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5.2- Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	G. DELABRE

M le président expose que :

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil d'administration élit son Président.

Mme Véronique BELIN, est proposée pour remplir ces fonctions.

- Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :
- Ne procèdent pas à cette élection à bulletin secret comme le prévoit l'article L2121-21 du CGCT
- Désignent Mme Véronique BELIN, comme Président du conseil d'administration du 12 mars 2024 pour la question n°5 relative au compte administratif 2023.

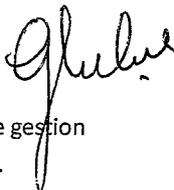
Envoyé en préfecture le 13/03/2024  
Reçu en préfecture le 13/03/2024  
Publié le   
ID : 043-264304304-20240312-CDE\_24\_1203\_04-DE

**Comité de gestion 12-03-24**

Nombre de Conseillers présents		6
Nombre de Conseillers représentés		0
Nombre de suffrages exprimés		6
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	6

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du comité de gestion  
de la Caisse des écoles.



Sandrine LAIGRE



La secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA CAISSE DES ECOLES**

**Mardi 12 Mars 2024**

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 06-03-24

L'an deux mil vingt-quatre le **douze Mars** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

**Etaient présents** : Gilles DELABRE - Frédéric SEJOURNEE représentant de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Éducation Nationale »- Rémy VIDAL « délégué du Préfet »-Véronique BELIN - Karine CORTIAL «Co-présidente APEER » -Aurore FROIN-LIVARDON «Secrétaire APEER ».

**Etait représentée** : -

**Etaient excusés** : Vanessa CUBIZOLLES - Julie HAON «Co-présidente APEEM »- Juliette BLOT «Co-présidente APEEM.

**Invités présents** : (avec voix consultative) Sandrine LAIGRE - Sophie GARNIER - Florence HAON – Véronique ROCHE « directrice de l'école la République » -Frédéric SEJOURNEE « Directeur de l'école La Mouteyre ».

**Secrétaire de Séance** : Sandrine LAIGRE

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

**05/ BUDGET CAISSE DES ECOLES Approbation du Compte Administratif 2023**

<b>Nomenclature</b>	<b>7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>G. DELABRE</b>

**BUDGET GENERAL CAISSE DES ECOLES-EXERCICE 2023-COMPTES ADMINISTRATIF**

En l'absence de Monsieur le Président qui s'est retiré, et après l'élection expresse d'un Président, Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent le Compte Administratif 2023 du Budget de la Caisse des Ecoles qui est strictement identique au Compte de Gestion et qui peut se résumer comme suit et qui présente un résultat 2023 à zéro y compris un résultat antérieur reporté à zéro:**

FONCTIONNEMENT

RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023 voté	CA 2023
Chapitre 002	solde antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	49 639,46	62 906,76	64 757,70	60 000,00	74 927,90
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	45 369,68	43 570,20	45 321,97	80 000,00	57 971,41
Chapitre 75	Autres produits de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	56,40	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES FONCT.</b>	<b>95 065,54</b>	<b>106 376,96</b>	<b>110 079,67</b>	<b>140 000,00</b>	<b>132 899,31</b>

DEPENSES						
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	90 630,79	99 354,14	103 635,32	131 500,00	129 492,96
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 434,75	7 022,82	6 444,35	8 500,00	3 406,35
	<b>TOTAL DEPENSES FONCT.</b>	<b>95 065,54</b>	<b>106 376,96</b>	<b>110 079,67</b>	<b>140 000,00</b>	<b>132 899,31</b>

Comité de gestion 12-03-24

Nombre de Conseillers présents	5	
Nombre de Conseillers représentés	0	
Nombre de suffrages exprimés	5	
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	5

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Véronique BELIN

Présidente du comité de gestion  
de la Caisse des écoles.



Sandrine LAIGRE

La secrétaire de séance



CAISSE DES ÉCOLES DE BRIVES CHARENSAC

## Présentation du Compte administratif 2023

Séance du Comité de Gestion du 12 mars 2024

## Introduction

Après une année 2022 marquée par la fermeture d'école de Corsac à compter de juillet 2022 avec le déménagement de la classe ULYSSE au sein de l'école de la République à partir de la rentrée de septembre 2022, 2023 est une année au fonctionnement normal pour les deux écoles de la Moutyere et de la République (après les années 2020 et 2021 perturbée par le COVID).

Les dépenses et recettes du budget Caisse des Ecoles sont donc réparties entre ces deux écoles.

L'exercice 2023 montre un résultat de à **zéro** et un résultat de clôture également à **zéro** permis par une subvention de la Commune à hauteur de 57 836,86€ contre 45 172,47€ en 2022.

### FONCTIONNEMENT

RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023 voté	CA 2023
Chapitre 002	solde antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	49 639,46	62 806,76	64 757,70	60 000,00	74 927,90
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	45 369,68	43 570,20	45 321,97	80 000,00	57 971,41
Chapitre 75	Autres produits de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	56,40	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCT.		95 065,54	106 376,96	110 079,67	140 000,00	132 899,31

DEPENSES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023 voté	CA 2023
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	90 630,79	99 354,14	103 635,32	131 500,00	129 492,96
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 434,75	7 022,82	6 444,35	8 500,00	3 406,35
TOTAL DEPENSES FONCT.		95 065,54	106 376,96	110 079,67	140 000,00	132 899,31

## 1 FONCTIONNEMENT

### A/ DEPENSES

DEPENSES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023
Chapitre 002	Déficit antérieur reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	90 630,79	99 354,14	103 635,32	131 500,00	129 492,96
60623	Alimentation	193,54	58,19	0,00	200,00	0,00
60627	Jouets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fourniture entretien petit équipement	557,62	93,72	418,00	500,00	4 656,79
60661						67,47
60661						67,47
6064	Fournitures administratives	624,00	568,80	1 656,24	1 700,00	1 076,48
6067	Fournitures scolaires	6 221,96	6 870,76	6 501,86	10 000,00	6 438,56
6068	Autres matières et fournitures	3 761,48	2 975,22	3 097,97	3 200,00	270,87
611	Contrat prestation service	77 438,76	87 170,18	88 790,85	110 000,00	111 411,44
61558	Autres biens mobiliers	1 299,13	961,27	1 361,22	1 500,00	77,70
6156	Maintenance		0,00	137,50	200,00	1 720,89
624	Transport biens et collcet	70,00	140,00	1 057,80	3 300,00	0,00
627	Services bancaires et frais assim	464,30	516,00	613,88	700,00	739,76
6281	Concours divers	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
6288	Autres services extérieurs					3 033,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 434,75	7 022,82	6 444,35	8 500,00	3 406,35
6541	Créances admises en non valeur	0,00	1 170,05	0,00	500,00	0,00
6542	Créances éteintes	29,10	0,00	0,00	500,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement	0,00	1 257,42	2 010,95	2 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	4 405,65	4 595,35	4 433,40	5 500,00	3 406,35
TOTAL DEPENSES FONCT.		95 065,54	106 376,96	110 079,67	140 000,00	132 899,31

#### 1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont essentiellement composées :

- du paiement des **repas de cantine à la Cuisine en Velay** en contrat de prestation de service soit 111 411.44€ en 2023 avec un total en hausse par rapport à 2022 de 22 620.59€ dû à la forte augmentation du tarif des repas sur toute l'année 2023.
- Les **fournitures scolaires, administratives et de petit équipement scolaire** représentent 6438.56€ en 2023 mais 3033€ des voyages scolaires étaient auparavant imputées dans cet article. De même, des achats scolaires ont été imputés en petit équipement. Les achats de fournitures scolaires et de petits équipements sont restés au même niveau qu'en 2022. Les baisses sont liées aux inversions d'article
- A l'article 6156 Maintenance les 1720.89€ représentent les frais liés aux **photocopieurs** auparavant imputés à l'art 61558
- les 739.70€ de l'art 627 frais bancaires sont les frais de la plateforme de vente des tickets de cantine Acheteza

L'augmentation des prix d'achat des repas de cantine à la Cuisine Centrale est amenée à se poursuivre dans les prochaines années.

## 2 Les charges de gestion courante

La baisse des dépenses est due à des inversions d'articles. Les dépenses relatives aux voyages scolaires ont en effet été prises en charge directement par le budget Caisse des Ecoles en dépenses à caractère générale art 6288 Autres services extérieurs pour 3033€ et non plus comme en 2022 en subvention à l'APE ;

A l'article 658 charges diverses de gestion courantes les 3406.35 € correspondent aux sommes versées à la Commune du Puy pour les enfants brivois scolarisés au Puy et mangeant à la Cantine. En effet, dans le cadre d'une convention réciproque entre les Communes du Puy et de Brives les parents peuvent payer ces repas au prix auquel ils le feraient si leurs enfants étaient scolarisés à Brives et ce sont les deux communes qui prennent en charge la part du coût de ces repas.

## **B/ RECETTES**

FONCTIONNEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	
		Réalisé au 31/12/2020	Réalisé au 31/12/2021	Réalisé au 31/12/2022	Voté	Réalisé au 31/12/2023	
<b>RECETTES</b>	<b>CAISSES DES ECOLES</b>						
Chapitre 002	solde antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	<b>Prod des services et du domaine</b>	<b>49 639,46</b>	<b>62 806,76</b>	<b>64 757,70</b>	<b>60 000,00</b>	<b>74 927,90</b>	<b>10 170,20</b>
	7067 Cantines	948,40	1 481,90	1 199,05	0,00	622,65	-576,40
	70878 Paiement presta par autres redevables	48 691,06	61 324,86	63 558,65	60 000,00	74 305,25	10 746,60
Chapitre 74	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>45 369,68</b>	<b>43 570,20</b>	<b>45 321,97</b>	<b>80 000,00</b>	<b>57 971,41</b>	<b>12 649,44</b>
	7474 Subvention Commune	45 230,58	43 233,50	45 172,47	80 000,00	57 836,86	12 664,39
	748 Autres subventions, part	139,10	336,70	149,50	0,00	134,55	-14,95
	<b>TOTAL RECETTES FONCT.</b>	<b>95 065,54</b>	<b>106 376,96</b>	<b>110 079,67</b>	<b>140 000,00</b>	<b>132 899,31</b>	<b>22 819,64</b>

Les recettes du budget Caisse des Ecoles se composent de deux sources principales : le paiement par les parents des factures cantine pour 74927.90 € soit 10 170.20€ de plus qu'en 2022 lié à l'augmentation des tarifs facturés aux familles. Mais à mettre ne lien avec l'augmentation des coûts d'achat des repas à la Cuisine en Velay.

La seconde source de financement est la subvention d'équilibre de la Commune qui s'élève en 2023 à 57836.86€ à savoir qu'elle est supérieure à celle de 2022 de 12 649.44€.

Cette augmentation de la subvention d'équilibre Commune s'explique par la différence entre l'augmentation des coûts d'achat des repas à la cuisine en Velay et la facturation aux familles.

Si le choix a été fait d'augmenter les prix des repas facturés aux parents, l'augmentation n'a pas été répercutée entièrement et la Commune supporte une part de celle-ci soit plus de 12 480€. (22 650€ d'augmentation des repas achetés à la Cuisine en Velay pour 10 170€ de plus facturés aux familles)

## CAISSE DES ECOLES de Brives-Charensac

Séance du 12-03-2024

### Feuillet de clôture

#### Numéros d'ordre des délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Comité de gestion du 06/12/2023
3. Approbation du Compte de Gestion 2023 du Comptable public
4. Compte Administratif 2023 : Election d'un Président de séance
5. Approbation du Compte Administratif 2023

#### Liste des membres présents :

Etaient présents : Gilles DELABRE - Frédéric SEJOURNEE représentant de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale »- Rémy VIDAL « délégué du Préfet »-Véronique BELIN - Karine CORTIAL «Co-présidente APEER » -Aurore FROIN-LIVARDON «Secrétaire APEER ».

Etaient excusés : Vanessa CUBIZOLLES - Julie HAON «Co-présidente APEEM »- Juliette BLOT «Co-présidente APEEM » Julie HAON «Co-présidente APEEM ».

Invités présents : (avec voix consultative) Sandrine LAIGRE - Sophie GARNIER - Florence HAON – Véronique ROCHE « directrice de l'école la République » - Frédéric SEJOURNEE « Directeur de l'école La Mouteyre ».

Secrétaire de Séance :

Le Maire



Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance



Sandrine LAIGRE

# COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 12 mars 2024  
↓ FICHE DE PRESENCE ↓

## VOIX DELIBERATIVES :

### Président :

**Monsieur Gilles DELABRE**  
Maire de BRIVES CHARENSAC



### Membres :

#### Education Nationale

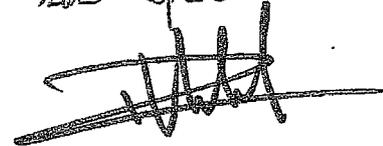
**Monsieur Cyril THOMAS**  
Inspecteur de l'Education Nationale  
Le Puy II / AIS B.P. 339  
43012 LE PUY EN VELAY



son représentant.

#### Délégué du Préfet

**Monsieur Rémy VIDAL**  
10 rue de la République  
43700 BRIVES CHARENSAC



#### Délégués du Conseil Municipal

**Monsieur Véronique BELIN**  
2 bis rue de la République  
43700 BRIVES CHARENSAC



**Madame Vanessa CUBIZOLLES**  
3 Route de Lyon  
43700 BRIVES CHARENSAC

### Sociétaires

#### APEEM

Le représentant de l'Association des  
Parents d'Elèves du Pôle Petite Enfance  
« LA MOUTEYRE »

#### APEER

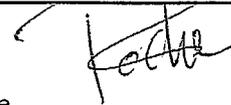
Le représentant de l'Association des  
Parents d'Elèves du Groupe Scolaire  
« LA REPUBLIQUE »



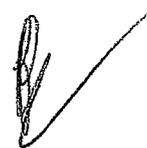
**VOIX CONSULTATIVES :**

»

**Madame Véronique ROCHE**  
Directrice  
Ecole Élémentaire de La République



**Monsieur Frédéric SEJOURNEE**  
Directeur  
Ecole Maternelle de La Mouteyre



» Membres de la Commission « ENFANCE ET JEUNESSE »

**Madame Vanessa CUBIZOLLES**

**Madame Aurélie VEDRUNE**

**Monsieur Philippe HUGON**

**Madame Sandrine LAIGRE**



**Madame Bernadette DESESTRES**

**Madame Bernadette VACHERON**

**Madame Sandrine GIRARD-MONEYRON**

**Monsieur Serge JAVON**

et,

ASSOCIATION	TITRE	PRESIDENT	ADRESSE	CP	VILLE
A.P.E.E.R.	Madame	Karine CORTIAL	4 rue des bastides	43260	ST PIERRE EYNAC
A.P.E.E.M.	Madame Madame	Juliette BLOT Julie HAON	14 rue du Garay 1 rue des écoles Fay la Triouleyre	43700 43700	BRIVES CHARENSAC SAINT GERMAIN LAPRADE

**CAISSE DES ECOLES de Brives-Charensac**

**Séance du 12-03-2024**

**Liste des délibérations examinées en séance**

(art. L 2121-25 CGCT)

Numéro d'ordre des délibérations	Objet	Décision du Conseil Municipal
01	Désignation du secrétaire de séance	approuvée
02	Adoption du compte-rendu de la séance du Comité de gestion du 06/12/2023	approuvée
03	Approbation du Compte de Gestion 2023 du Comptable public	approuvée
04	Compte Administratif 2023 : Election d'un Président de séance	approuvée
05	Approbation du Compte Administratif 2023	approuvée

Le Maire



Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance



Sandrine LAIGRE